

ASSEMBLÉE NATIONALE2 mai 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 360

présenté par
M. Brard
et les membres du groupe Communistes et Républicains

ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 3 de cet article par la phrase suivante :

« Toutes ces formations et prestations sont dispensées gratuitement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les formations que doit suivre l'étranger et le bilan de compétences sont gratuits pour en faciliter l'accès.